



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Union Fédérale de la Santé Privée



**MISE EN PLACE DE LA T2A  
DANS LES SOINS DE SUITES ET RÉADAPTATION (SSR)  
AU 1<sup>ER</sup> MARS 2017**

L'article L162-5-17 de la Loi de Finance de la Sécurité Sociale 2016 introduit à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017 de nouvelles modalités de financement pour les SSR.

Une partie du financement sera fonction des dotations globales antérieures et une autre dépendra des recettes issues d'une dotation modulée à l'activité.

Les premières remontées des établissements concernés quant à l'application de ces nouveaux modes de calculs sont très variables.

Les SSR Polyvalents s'en sortiraient mieux avec les nouveaux modes de calcul, récupérant des dotations complémentaires liées à une cotation plus favorable.

Les SSR Spécialisés verraient leurs dotations s'effondrer.

Parmi les premières remontées :

- le Centre de Kerpape de la Mutualité Française, Ploemeur (29) subirait une baisse de 25 %, soit 8 millions d'Euros,
- le Centre de Perharidy de la Fondation Ildys, Roscoff (29) : moins 33 %, soit 10 millions d'Euros.

Avec une mise en place d'une tarification à l'activité aveugle qui ne prend en compte ni les spécificités des territoires, ni les besoins des patients, ce sont des centaines d'emplois qui sont en jeu !

Nous avons dénoncé à multiples reprises les dérives de la T2A.

Nous avons besoin d'avoir les remontées des territoires pour savoir combien d'établissements se retrouvent aujourd'hui en difficulté sur l'ensemble du territoire.

La Commission Exécutive de l'UFSP a d'ores et déjà acté la nécessité de provoquer une rencontre au niveau du ministère pour dénoncer cette situation.

Vous trouverez en pièce jointe la liste des SSR de la Santé Privée (enquête DREES 2015).

**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale**

Case 538 • 263 rue de Paris • 93515 Montreuil CEDEX

Tél. : 01 55 82 87 71 • e-mail : [ufsp@sante.cgt.fr](mailto:ufsp@sante.cgt.fr) • Site internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)